

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

15 JUILLET 2020 à 18 heures 30

COMPTE RENDU

PRESENTS : AKSU GIRISIT Keziban, ALLIX Jean-Louis, AURION Rémy, AUTHIER Gilles, BAUDU-LAMARQUE Stylitt, BEROUJON Angèle, BERTHOUX Béatrice, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHOPIN Marie-Andrée, d'HARCOURT Delphine, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUTHEL Gilles, ESPASA Christophe, FROMENT Benoît GIFFON Georges, GIRIN Pascal, GLANDIER Martine, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LICI Vassili, LIEVRE Gaétan, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PERRUT Bernard, PHULPIN Patrick, PORTIER Alexandre, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, RAVIER Thomas, REBAUD Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, RIBEIRO DIAS Alexandra, ROMANET CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, TOURNIER Jacques

ABSENTS EXCUSES : CHOLLAT Françoise (pouvoir à Michel ROMANET CHANCRIN), DUPIT Emmanuel (pouvoir à LICI Vassili), LEBAIL Danielle (pouvoir à LICI Vassili), LUTZ Sophie (pouvoir à Béatrice BERTHOUX), SEIVE Capucine (pouvoir à Muriel BLANC)

**Assistaient : Monsieur CHAPT DGS
L'ensemble des cadres de la CAVBS**

Monsieur FAURITE installe les élus communautaires.

Monsieur FAURITE salue la mémoire de Monsieur MATHIEU décédé le 9 juillet et invite les conseillers à faire une minute de silence.

Monsieur FAURITE prononce le discours suivant :

« Madame, Monsieur, Chers collègues,

Le mandat qui m'avait été confié, en Mars 2014, touche à son terme.

Un mandat dans lequel je me suis engagé avec confiance, avec beaucoup de sympathie pour mes collègues élus et durant lequel j'ai construit de belles amitiés.

Je pense ici notamment à Gilles Duthel qui m'a accompagné sur ce parcours et a toujours fait preuve de beaucoup d'humanité.

Un grand merci à tous les élus communautaires et plus particulièrement à l'exécutif, avec qui j'ai partagé toutes ces responsabilités.

Merci à la Direction des Services.

Merci à toutes et tous, Responsables de l'ensemble des Services et à tous les Agents du Service Public.

Vous tous, qui m'avez accompagné durant ces 6 années.

6 années riches en activités.

A l'heure de dresser un bilan, je mesure que le Président, n'est rien sans le soutien et l'engagement commun de chacun des élus communautaires.

Et c'est ensemble que nous avons imaginé et construit notre territoire.

Dès mon élection, j'ai souhaité mettre en place les bases fondatrices de l'action communautaire, avec le projet de territoire.

Je ne partais pas d'une feuille blanche puisque mon prédécesseur avait déjà engagé le travail avec l'équipe précédente.

Quelle satisfaction aujourd'hui de voir que ce document stratégique au service du développement de notre agglomération est engagé à prêt de 95% !

Cela a été le fil rouge de ce mandat, notre feuille de route avait été définie autour de 3 axes prioritaires : le développement économique, la qualité de vie et les solidarités territoriales.

Je m'attarderais sur quelques actions phares.

Le domaine économique est sans doute l'un où notre action a été particulièrement marquante. Nous avons engagé ou réalisé toutes les actions inscrites.

La requalification de la Zi nord d'Arnas a permis une revalorisation du bâti, l'implantation de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée et une nouvelle vitrine du territoire.

A terme ce sont près de 150 emplois qui seront de retour sur la ZI Nord.

Cette requalification nous a offert la possibilité de créer un pôle numérique dans les anciens bureaux Ontex dont nous nous sommes porté acquéreurs.

Le projet d'aménagement d'une halte fluviale et la mise en place de l'office de tourisme intercommunautaire, sont aussi l'aboutissement de notre politique touristique ambitieuse en partenariat avec les territoires voisins.

Cette halte permettra de développer une offre touristique inédite orientée sur le fluviale en offrant une nouvelle entrée pour l'agglomération et le Beaujolais.

Je veux aussi saluer l'ambition intercommunale en faveur de l'eau avec le contrat d'agglomération signé avec l'agence de l'eau pour un montant de 48 millions d'euros et plus particulièrement la modernisation de l'usine d'eau potable.

23 mois de travaux ont permis de doter l'Agglomération d'un équipement hautement performant qui distribue chaque jour 12 000 m³ d'eau de grande qualité aux 65 000 habitants concernés !

Moins de 3 ans après notre installation, nous avons également décidé de la requalification ambitieuse du Nautile. Ce fut un chantier colossal qui a été mené pendant 2 ans.

Quasiment tout a été repensé pour transformer cet équipement en un espace dédié aux plaisirs aquatiques et à la forme pour tous les publics. Une mue ambitieuse qui contribue à la qualité de vie des habitants de notre territoire et renforce son attractivité.

En matière culturelle, le projet culturel de territoire, adopté par l'Agglomération en janvier 2018 et la démarche de labellisation « pays d'art et d'histoire », confortent et dynamisent notre stratégie d'appui sur la richesse du patrimoine culturel pour développer l'activité touristique.

La plupart de ces projets dépassent les frontières intercommunales et je suis fier d'avoir réussi à porter une vision élargie du développement en favorisant un travail en réseau avec nos voisins les communautés de communes Beaujolais Pierres Dorées et Saône Beaujolais.

Il serait prétentieux de dire que tout a été fait, je pense au contraire que beaucoup reste à faire.

Je sais pouvoir compter sur l'implication de chacun d'entre vous pour que le territoire que nous avons imaginé hier prenne toute sa dimension pour le bien-être de nos concitoyens.

Un regret cependant, celui de ne pas avoir réussi à assurer les bases d'une solidarité financière territoriale portée par le pacte fiscal et financier.

Cette démarche avait deux objectifs :

- analyser et anticiper les réalités budgétaires,*
- définir une stratégie financière et mettre en adéquation le projet de territoire.*

C'était aussi répondre à l'enjeu de solidarité et de développement équilibré entre communes et l'intercommunalité... Nous n'avons pas su utiliser tous les outils qui s'offraient à nous et je le regrette...

Je dois dire que le mode d'élection des conseillers communautaires ne facilite pas le projet politique ; L'intercommunalité ne repose et ne fonctionne que sur l'envie des élus communaux d'agir ensemble.

Pour autant, je reste aujourd'hui convaincu que l'échelon intercommunal est le maillon pertinent pour optimiser l'organisation et le coût du service public local. En mettant en commun les ressources financières, humaines et techniques des communes, nous répondons aux besoins d'équipement et de développement des territoires. Mieux, nous créons des solidarités et des synergies qui contribuent à la réduction des fractures territoriales.

Je quitte la présidence, en laissant à celle ou celui qui me succèdera, le soin de poursuivre ce beau projet.

Je lui souhaite une collaboration sincère et efficace avec ses collègues élus et je forme le vœu que chacun d'entre vous trouve au sein de l'agglomération le terreau nécessaire à l'épanouissement de sa commune dans un territoire solidaire, responsable, attractif autour d'un projet communautaire fort. La recherche d'équilibre entre territoire ruraux et urbains, avec une ville centre, a été une préoccupation constante. C'est bien à l'échelle intercommunale que l'on peut réfléchir à ce que l'un peut apporter à l'autre et inversement.

La construction de ce territoire va se poursuivre avec vous et j'ai la conviction que c'est à l'échelle de notre bassin de vie que vous construirez de beaux projets, de belles perspectives ! Je reprendrai la formule de celui qui m'a fait rentrer en politique en 2008, Bernard Perrut, formule qui résume parfaitement ma pensée : « notre communauté est une communauté de vie, de destin et de projet ».

Avant de vous laisser poursuivre cette séance importante et élire votre nouveau président, je vais conclure en remerciant l'ensemble des fonctionnaires territoriaux et leur dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec eux. Ils font preuve d'un professionnalisme et d'un sens du service public que vous ne manquerez pas d'apprécier au cours de votre mandat.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur FAURITE président sortant, appelle Monsieur THIEN, doyen de l'assemblée qui, en application de l'article L 5211.9 – 6 du CGCT, doit présider l'assemblée à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du Président.

Monsieur THIEN souhaite également rendre hommage à Monsieur FAURITE et insiste sur la gestion de la crise COVID. Il procède à l'élection du président

Election du Président

Monsieur THIEN demande s'il y a des candidats

Monsieur Pascal RONZIERE se déclare candidat.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 60
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 10
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 50
- Majorité absolue : 26

a obtenu : RONZIERE Pascal : cinquante (50) voix

M. RONZIERE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé.

Monsieur RONZIERE remercie les élus pour leur large confiance et souhaite remercier sa famille, ses amis et ses compagnons de route qui illustrent, par leur soutien, une vertu rare en politique : la fidélité.

Il remercie Monsieur FAURITE et l'exécutif sortant, ainsi que les maires pour leur action. Il salue la présence dans l'assemblée de Monsieur PERRUT qui l'a précédé dans ses fonctions.

Il remercie également les services de la CAVBS notamment pour le travail effectué pendant la crise sanitaire.

Il ne souhaite pas faire un long discours car seule l'action compte. Il reviendra vers les maires à la rentrée pour partager la feuille de route qu'il entend leur proposer.

Il indique qu'il y a le temps court de la crise sanitaire qui se prolonge et qui peut reprendre, et de la crise économique et sociale qui malheureusement s'annonce. Dans ce contexte, il faudra soutenir l'activité économique et aider tous ceux qui entreprennent à passer ce cap difficile

Mais il y a aussi le temps long de la mandature dont il a énoncé les priorités importantes lors de la campagne électorale : concilier économie et environnement, aux portes d'une métropole qui tend à se développer en dehors de son territoire.

Il souhaite que les élus gardent le contrôle de leur destin en maîtrisant l'espace et l'urbanisation.

D'agissant de la gouvernance, il souhaite veiller à un bon équilibre entre les communes. La communauté d'agglomération réunit la capitale du Beaujolais, des communes urbaines et rurales. Cette diversité est à la fois richesse et une force. Parions sur l'équilibre de ce territoire.

Il renouvelle ses remerciements aux élus communautaires pour la confiance qui lui a été accordée.

Fixation du nombre de vice-présidents

En application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le nombre de vice-présidents est déterminé par le conseil communautaire, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'objectif total de l'organe délibérant sans qu'il puisse excéder 15 vice-présidents.

***Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer à treize (13) le nombre de vice-présidents.***

Fixation du nombre « d'autres membres » du bureau

En application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau est composé « du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ».

Monsieur RONZIERE indique qu'il souhaite conserver un exécutif de 13 vice-présidents et 12 conseillers délégués.

*Monsieur le Président demande s'il y a des questions, interrogations ou interventions.
En l'absence de questions, interrogations ou interventions, il met le rapport au vote.
Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à douze (12) le nombre « d'autres membres » du bureau qui siègeront au bureau, aux côtés du Président et des Vice-Présidents, membres de droit du bureau de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.*

Election des vice-présidents

Monsieur RONZIERE propose les candidatures suivantes :

1^{er} vice-président Gilles DUTHEL 55 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 5 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 55 |
| ▪ Majorité absolue : 28 | |

A obtenu :

- Monsieur Gilles DUTHEL : cinquante-cinq (55) voix

Monsieur Gilles DUTHEL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} Vice-Président.

2^{ème} vice-président Ghislain de LONGEVIALLE 46 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 12 |
| ▪ Majorité absolue : 25 | 48 |

Ont obtenu :

- Monsieur Ghislain de LONGEVIALLE : quarante-six (46)

- Madame Béatrice BERTHOUX : une (1) voix

- Monsieur Gaëtan LIEVRE : une (1) voix

Monsieur Ghislain de LONGEVIALLE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Vice-président.

3^{ème} vice-président Michel THIEN 44 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 10 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 50 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Michel THIEN : quarante-quatre (44) voix

- Madame Béatrice BERTHOUX : cinq (5) voix

- Monsieur Gaëtan LIEVRE : une (1) voix

Monsieur Michel THIEN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Vice-président.

4^{ème} vice-président Madame BERTHOUX 46 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 12 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 48 |
| ▪ Majorité absolue : 25 | |

Ont obtenu :

- Madame Béatrice BERTHOUX : quarante-six (46) voix

- Monsieur Patrick PHULPIN : une (1) voix

- Monsieur Benoît FROMENT : une (1) voix

Madame Béatrice BERTHOUX ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente.

5^{ème} vice-président Jean-Pierre REVERCHON 49 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 10 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 50 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre REVERCHON : quarante-neuf (49) voix

- Monsieur Michel TROUVE : une (1) voix

Monsieur Jean-Pierre REVERCHON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 5^{ème} Vice-président.

6^{ème} vice-président Michel ROMANET-CHANCRIN 47 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 10 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 50 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Michel ROMANET CHANCRIN : quarante-sept (47) voix

- Madame Frédérique PARLIER : une (1) voix

- Monsieur Olivier MANDON : une (1) voix

- Monsieur Stéphane PARIZOT : une (1) voix

Monsieur Michel ROMANET CHANCRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 6^{ème} Vice-président.

7^{ème} vice-président Catherine RABOURDIN 51 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 8 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | |
| ▪ Majorité absolue : 27 | 52 |

Ont obtenu :

- Madame Catherine RABOURDIN : cinquante et une (51) voix

- Monsieur Benoît FROMENT : une (1) voix

Madame Catherine RABOURDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 7^{ème} Vice-présidente.

8^{ème} vice-président Thomas RAVIER 50 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 7 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | |
| ▪ Majorité absolue : 27 | 53 |

Ont obtenu :

- Monsieur Thomas RAVIER : cinquante (50) voix

- Madame Sylvie PRIVAT : une (1) voix

- Monsieur Pascal GIRIN : une (1) voix

- Monsieur Olivier MANDON : une (1) voix

Monsieur Thomas RAVIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} Vice-président.

9^{ème} vice-président Jean-Pierre DUMONTET 52 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 8 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 52 |
| ▪ Majorité absolue : 27 | |

A obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre DUMONTET : cinquante-deux (52) voix

Monsieur Jean-Pierre DUMONTET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 9^{ème} Vice-président.

10^{ème} vice-président Myriam CADI 44 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 12 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 48 |
| ▪ Majorité absolue : 25 | |

Ont obtenu :

- Madame Myriam CADI : quarante-quatre (44) voix

- Madame Martine GLANDIER : une (1) voix

- Monsieur Patrick LIEVRE : une (1) voix

- Monsieur Fabrice LONGEFAY : une (1) voix

- Monsieur Michel JAMBON : une (1) voix

Madame Myriam CADI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 10^{ème} Vice-présidente.

11^{ème} vice-président Gaëtan LIEVRE 46 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.²

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 9 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 51 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Gaëtan LIEVRE : quarante-six (46) voix

- Monsieur Fabrice LONGEFAY : trois (3) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

- Monsieur Olivier MANDON : une (1) voix

Monsieur Gaëtan LIEVRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 11^{ème} Vice-président.

12^{ème} vice-président Alexandre PORTIER 41 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 12 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | |
| ▪ Majorité absolue : 25 | 48 |

Ont obtenu :

- **Monsieur Alexandre PORTIER : quarante et une (41) voix**

- **Madame Muriel BLANC : une (1) voix**

- **Monsieur Olivier MANDON : trois (3) voix**

- **Monsieur Fabrice LONGEFAY : deux (2) voix**

- **Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix**

Monsieur Alexandre PORTIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 12^{ème} Vice-président.

13^{ème} vice-président Jean-Charles PERRIN 48 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 6 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 54 |
| ▪ Majorité absolue : 28 | |

Ont obtenu :

- **Monsieur Jean-Charles PERRIN : quarante-huit (48) voix**

- **Madame Frédérique PARLIER : une (1) voix**

- **Monsieur Fabrice LONGEFAY : quatre (4) voix**

- **Monsieur Benoît FROMENT : une (1) voix**

Monsieur Jean-Charles PERRIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 13^{ème} Vice-président.

Election des « autres membres » du bureau

Rémi AURION 49 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 9 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 51 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Rémi AURION : quarante-neuf (49) voix

- Madame Frédérique PARLIER : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Rémi AURION ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Gilles AUTHIER 53 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 60 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 7 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 53 |
| ▪ Majorité absolue : 27 | |

A obtenu :

- Monsieur Gilles AUTHIER : cinquante-trois (53) voix

Monsieur Gilles AUTHIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Stylitt BAUDU-LAMARQUE 51 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 57 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 4 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | |
| ▪ Majorité absolue : 27 | 53 |

Ont obtenu :

- Madame Stylitt BAUDU LAMARQUE : cinquante et une (51) voix

- Madame Frédérique PARLIER : deux (2) voix

Madame Stylitt BAUDU LAMARQUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau.

Michel JAMBON 49 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 57 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 6 |
| ▪ Majorité absolue : 26 | 51 |

Ont obtenu :

- Monsieur Michel JAMBON : quarante-neuf (49) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

- Monsieur Emmanuel DUPIT : une (1) voix

Monsieur Michel JAMBON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Fabrice LONGEFAY 52 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 57 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 4 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | |
| ▪ Majorité absolue : 27 | 53 |

Ont obtenu :

- Monsieur Fabrice LONGEFAY : cinquante-deux (52) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Fabrice LONGEFAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Olivier MANDON 45 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ▪ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 57 |
| ▪ A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 9 |
| ▪ Reste pour le nombre des suffrages exprimés | 48 |
| ▪ Majorité absolue : 25 | |

Ont obtenu :

- Monsieur Olivier MANDON : quarante-cinq (45) voix

- Monsieur Benoît FROMENT : une (1) voix

- Monsieur Christophe ESPASA : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Olivier MANDON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Bernard MATRAY 49 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 56
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 5
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 51
- Majorité absolue : 26

Ont obtenu :

- Monsieur Bernard MATRAY : quarante-neuf (49) voix

- Monsieur Olivier MANDON : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Bernard MATRAY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau.

Stéphane PARIZOT 50 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 57
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 5
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 52
- Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Monsieur Stéphane PARIZOT : cinquante (50) voix

- Monsieur Benoît FROMENT : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Stéphane PARIZOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Catherine REBAUD 50 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 57
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 54
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu :

- Madame Catherine REBAUD : cinquante (50) voix

- Madame Capucine SEIVE : une (1) voix

- Madame Muriel BLANC : une (1) voix

- Monsieur Bernard PERRUT : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Madame Catherine REBAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau

Gérard TACHON 53 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 57
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 3
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 54
- Majorité absolue : 28

Ont obtenu :

- Monsieur Gérard TACHON : cinquante-trois voix (53) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Gérard TACHON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Jacques TOURNIER 51 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 57
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 4
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 53
- Majorité absolue : 27

Ont obtenu :

- Monsieur Jacques TOURNIER : cinquante et une (51) voix

- Madame Frédérique PARLIER : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Jacques TOURNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Michel TROUVE 43 voix

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidatures.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Chaque Conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis, fermé, au Président, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 57
- A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante
ou dans lesquels les votants se sont fait connaître 12
- Reste pour le nombre des suffrages exprimés 45
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Monsieur Michel TROUVE : quarante-trois (43) voix

- Monsieur Fabrice LONGEFAY : une (1) voix

- Monsieur Denis CHAUMAT : une (1) voix

Monsieur Michel TROUVE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau

Monsieur RONZIERE indique que les délégations seront communiquées lors du prochain conseil.

Lecture de la charte de l' élu local

1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
5. Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Pascal RONZIERE
Président